

Un Point Lecture est mis à la disposition des habitants de Saint Jean le Vieux. Il se situe dans le Café Associatif.

Les documents proposés sont la propriété de la Communauté de Communes le Grésivaudan (CCLG) et seront renouvelés au moins deux fois par an.

Des animations lecture pourront être proposées, pour les enfants, en accord avec le réseau des bibliothèques du Grésivaudan et l'aide des parents.

## RÈGLEMENT DU POINT LECTURE :

- L'accès au Point Lecture est gratuit et ne nécessite pas de carte Pass Culture
- Le point lecture est ouvert à tous aux horaires d'ouverture du café associatif
- Les documents peuvent être consultés sur place pendant les créneaux d'ouverture du café
- Les enfants doivent être accompagné d'un adulte pendant toute la durée de leur visite au Point Lecture
- Après consultation, les documents doivent être remis en place
- La tranquillité du lieu doit être respectée
- Un cahier de suggestions est mis à disposition des habitants
- Il est possible d'emprunter des documents (voir conditions ci-dessous)

## REGLES D'EMPRUNT :

- Les emprunts sont réservés **uniquement** aux habitants de Saint Jean le Vieux
- Les emprunts se feront **uniquement** lors de la permanence tenue par les bibliothécaires bénévoles à savoir le samedi matin de 10 h à 12 h
- Le nombre d'emprunts est limité à 3 par personne
- La durée de l'emprunt est de 3 semaines maximum
- Les retours d'emprunts doivent se faire **uniquement** au point lecture pendant le créneau de la permanence tenue par les bibliothécaires bénévoles
- Les emprunts sont enregistrés manuellement par les bénévoles
- Les documents empruntés devront être remplacés à l'identique en cas de perte ou de dégradation

Notes :

- *Selon la demande et le nombre de bénévoles disponibles, nous pourrions éventuellement rajouter des permanences « emprunts » dans la semaine ; de même, nous pourrions envisager un bac « retours d'emprunts ».*
- *Le Point Lecture est indépendant du réseau des bibliothèques du Grésivaudan et à ce titre les ouvrages réservés sur le site du réseau ne pourront pas être livrés à Saint Jean le Vieux ; les documents empruntés dans une bibliothèque du réseau ne peuvent pas être rendus au point lecture de Saint Jean le Vieux.*
- *Les dons d'ouvrages et/ou de jeux en bon état seront acceptés avec plaisir après validation des bibliothécaires bénévoles.*

Pour tout renseignement :

Par mail :

[pointlecture38420@saintjeanlevieux.fr](mailto:pointlecture38420@saintjeanlevieux.fr)

ou

[mairie@saintjeanlevieux.fr](mailto:mairie@saintjeanlevieux.fr)